

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1489**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Ramoneur (CTM)

Nouvel intitulé : Ramoneur (CTM)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)	Président de l'APCM, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230r Entretien général des bâtiments

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le ramoneur procède aux grandes activités ci-dessous : - réalisation du nettoyage complet d'une installation de type conduit de fumée, calorifère, cheminée-âtre, etc.

- dans le respect de la réglementation en vigueur des lieux et de la protection des biens et des personnes ;
- en prenant en compte les impératifs de qualité, d'hygiène et de sécurité, de temps et de coûts de maintenance ;
- en apportant conseil et assistance à l'utilisateur.

Les capacités attestées par ce titre intègrent des connaissances liées aux techniques et technologies utilisées, à l'environnement de la production et à des savoirs faire spécifiques dans deux grands domaines.

1) Domaine professionnel :

Les titulaires de la certification sont capables de :

- Identifier le type d'installation et le combustible
- Préparer l'intervention de nettoyage et effectuer les choix appropriés
- Procéder au nettoyage de l'installation dans le respect des lieux et de la sécurité des personnes
- Contrôler la bonne exécution du travail
- Rendre compte, diagnostiquer et conseiller
- Procéder au nettoyage d'une installation en maîtrisant les savoir-faire professionnels et technologiques de base, ainsi que les connaissances associées (installations, matériels, technologie, culture professionnelle, ...)

2) Domaine transversal :

- assurer un premier niveau d'intervention commerciale
- s'exprimer à l'oral et à l'écrit dans le cadre de son travail, en intégrant la culture du métier
- intégrer le système de valeurs économiques du métier dans son travail
- organiser son travail et participer à la vie de l'entreprise dans une compréhension claire de ses droits, de ses devoirs et des règles de fonctionnement
- comprendre et utiliser des structures simples d'expression dans une langue étrangère vivante, dans le cadre du métier.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur du bâtiment. Le ramoneur travaille dans une entreprise artisanale spécialisée en entretien d'installations de type conduit de fumée, chaudière, cheminée, four,...

Il intervient chez des particuliers ou dans des entreprises.

Ouvrier qualifié en ramonage, en entretien d'installations calorifères.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1603 : Installation d'équipements sanitaires et thermiques

Réglementation d'activités :

Loi du 5 juillet 1996 et décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice de certaines activités.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est accessible après une formation conduisant à la délivrance du titre ou après une expérience professionnelle par la validation des acquis de l'expérience.

A/ Après une formation

La délivrance de la certification repose sur un examen terminal qui intègre du contrôle continu et une série d'épreuves terminales.

- une évaluation des acquis professionnels en situation de travail (observation de six situations de travail en entreprise)
- une épreuve de pratique professionnelle : mise en situation de travail en atelier avec une à deux épreuves pratiques à traiter
- une étude de cas concernant la fonction de production dans sa globalité (mathématiques et sciences appliquées, dessin, technologie, lecture d'une notice en langue étrangère, etc.)

- présentation orale d'une situation de travail à partir d'un dossier technique préparé par le candidat

La certification est délivrée aux candidats ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves sans note éliminatoire.

B/ par la validation des acquis de l'expérience

La délivrance de la certification repose sur la production d'un dossier de preuves et sur un entretien avec un jury VAE

Le dossier de preuves du candidat est organisé par domaine de compétences.

Pour le domaine production, les preuves portent sur les compétences à :

- préparer une intervention (reconnaître les différents types d'installations et les combustibles utilisés, définir la procédure d'intervention)
- procéder au nettoyage de l'installation dans le respect des lieux et de la sécurité des personnes
- contrôler la bonne exécution et diagnostiquer les anomalies ou désordres éventuels

Pour le domaine transversal, les preuves portent sur les compétences à :

- assurer un premier niveau d'intervention commerciale
- communiquer dans la vie professionnelle
- situer la valeur de son travail dans le système économique de l'entreprise
- organiser son travail et son poste de travail dans le respect des règles fixées (hygiène, sécurité, objectifs fixés)

Chaque domaine de compétences validé fait l'objet d'une équivalence avec la partie du titre auquel correspond le domaine de compétences.

la délivrance de la certification repose sur la validation des différents domaines de compétences.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Formateurs chargés de la préparation au Certificat Technique des Métiers (20%) ; représentants de la profession (80%) : maîtres artisans dans le métier , chefs d'entreprise salariés de la profession ; un conseiller de l'enseignement technologique
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		représentants qualifiés de la profession : 50% représentants de la chambre de métiers: 50%

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Brevet de compagnon Ramoneur', délivré par la Chambre des métiers d'Alsace et la Chambre des métiers de la Moselle.

Arrêté du 28 mai 2001 publié au Journal Officiel du 9 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'CTM Ramoneur'.

Arrêté du 6 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique.

Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 5 titulaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.apcm.com>

Lieu(x) de certification :

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) 12, avenue Marceau
75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Chambre de métiers d'Alsace

Historique de la certification :

Certification suivante : Ramoneur (CTM)